



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	NEPOREX 2 SG
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	A-6352 B * Larvex * Neporex WSG 2 * Neporex 2 WDG
Code article	MN5005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Insecticide
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur national

Nom de la société	Elanco GmbH
Adresse	Heinz-Lohmann-Str. 4 27472 Cuxhaven Allemagne

Téléphone +01 55 49 34 34

E-mail elanco_sds@elanco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC International +1-703-527-3887

centres Anti-poison et toxivigilance Français +33 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Cyromazine

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Stockage

Donnée inconnue.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Cyromazine	2	66215-27-8 266-257-8	-	-	
Classification :	Aquatic Chronic 1;H410(M=1)				

Remarques sur la composition Les autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration.
Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(s) connu(s).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Ce produit n'est pas inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Donnée inconnue.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu.
Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Récupérer le déversement en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. En cas d'aspiration par le vide indisponible, vaporiser/humidifier légèrement le matériau et l'éliminer en lavant à grand eau ou en essuyant avec un chiffon mouillé. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques Donnée inconnue.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver à une température ne dépassant pas 35 °C. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Protéger contre le gel et la lumière directe
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Elanco OEL Composants	Type	Valeur
Cyromazine (CAS 66215-27-8)	TWA (8hrs)	0,14 mg/m3

Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
Procédures de suivi recommandées	Donnée inconnue.
Doses dérivées sans effet (DDSE)	Donnée inconnue.
Concentrations prédites sans effet (PNEC)	Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
--	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Donnée inconnue.
Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection de la peau	
- Protection des mains	Gants de protection conformes à EN 374.
- Autres	Porter un vêtement de protection approprié. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides).
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Choisir le masque filtrant adapté aux caractéristiques physiques du matériau. Choisir le masque filtrant présentant l'indice de protection adapté.
Risques thermiques	Donnée inconnue.
Mesures d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granuleux.
État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Blancet beige.
Odeur	Slight Urea.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée inconnue.
Point d'éclair	Donnée inconnue.
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Aucune propriété oxydante.
9.2. Autres informations	
Densité apparente	0,5 - 0,9 g/mL (Pour) 0,6 - 0,95 g/mL (Tap)
pH en solution aqueuse	5 - 10 (1% in CIPAC C water) (20 C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
NEPOREX 2 SG		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 2 mg/l, 4 heures
Oral		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cyromazine (CAS 66215-27-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 3100 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 3,6 mg/l, 4 hr (No mortality.)
Oral		
DL50	Rat	3920 mg/kg 3387 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Lapin: Aucune irritation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lapin: Irritation légère des yeux. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Sensibilisation respiratoire	Le manque de données rend la classification impossible.	
Sensibilisation cutanée	Cochon d'Inde: Non un sensibilisateur de la peau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Résultats d'essais sur la toxicité génétique (in vitro et in vivo): Négatif (Cyromazine) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. (Cyromazine) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet identifié dans le cadre d'études sur les animaux. (Cyromazine) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Le manque de données rend la classification impossible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Le manque de données rend la classification impossible.	
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.	
Autres informations	Donnée inconnue.	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Cyromazine (CAS 66215-27-8)		
	DL50	Mallard Duck (<i>Anas platyrhynchos</i>) Quail (Japanese Quail)
		2510 mg/kg > 6000 mg/kg, 7 jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Chironomous riparius
		0,016 mg/l, 26 jours (Static water/sediment system (water-spiked))
Autre	CE50r	Pseudokirchneriella subcapitata
	DL50	Bobwhite quail (<i>Colinus virginianus</i>)
	NOEC (concentration sans effet observé)	Pseudokirchneriella subcapitata
		129 mg/l, 96 heures 1785 mg/kg 31,3 mg/l, 96 heures
Aquatique		
Crustacé	CL50	Daphnia magna
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna
		> 97,8 mg/l, 48 heures 5 mg/l, 48 heures 0,31 mg/l, 21 jours
Poisson	CL50	Barbue de rivière (<i>Ictalurus punctatus</i>)
		> 91,6 mg/l, 96 heures

Composants	Espèce	Résultats d'essais
	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 89,7 ppm, 96 heures
	Truite arc-en-ciel	1888 mg/l, 96 heures
	NOEC (concentration sans effet observé) Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	73 mg/l, 32 jours
Terrestre		
Sol	CL50 Earthworm (Eisenia foetida)	> 1000 mg/kg, 14 jours

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Cyromazine

-0,039, à 25 °C pH: 9
-0,069, à 25 °C pH: 7
-0,36, à 25 °C pH: 5,4
0,96

Facteur de bioconcentration (FBC)

Cyromazine

< 1
Espèce: Poisson

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Adsorption

Sorption dans les sols/sédiments – Log Koc

Cyromazine

1,9 - 3,25

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Instructions relatives à l'élimination Éliminer le contenu/les récipients en une installation d'incinération agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
EN : Norme européenne.
CE50 : Concentration effective médiane.
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code
ISO : Organisation internationale de normalisation.
DL50 : Dose létale 50 %.
CL50 : Concentration létale médiane.
CSEO : Concentration sans effet observé.
CE50 : Concentration effective médiane.
TBP : Toxique bioaccumulable persistant.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
TWA : Time Weighted Average Value (Moyenne pondérée dans le temps).
vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code d'étiquetage pour le laboratoire Lilly

Santé: 1
Feu: 1
Réactivité: 0

Informations de révision

RUBRIQUE 2: Identification des dangers: Intervention
Propriétés toxicologiques : Données toxicologiques
RUBRIQUE 16: Autres informations: Liste des abréviations

Clause de non-responsabilité

À la date d'émission, nous fournissons les informations disponibles concernant la manipulation de cette matière au poste de travail. Toutes les informations ci-incluses sont données de bonne foi, avec la conviction qu'elles sont exactes. **CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ N'A PAS POUR OBJET DE CRÉER UNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT (Y COMPRIS CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER).** En cas d'incident en relation avec cette matière, la présente fiche de données de sécurité ne doit pas remplacer un entretien avec des personnes ayant les compétences nécessaires. Cette fiche de données de sécurité ne doit pas non plus remplacer la documentation sur le produit jointe au produit fini.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:
Elanco Animal Health
0011+1-877-352-6261
0011+1-800-428-4441